

REGLEMENT INTERIEUR de la Salle des Fêtes

« Fernand Auchère »

Vous louez la salle Fernand Auchère, nous vous en remercions.

CONDITIONS DE LOCATION

- Clés

Les clés sont à retirer à la mairie le vendredi après-midi avant 17 heures et à **rendre le lundi midi au plus tard**. La clé passe partout ouvre l'ensemble des portes du rez-de-chaussée.

- Sécurité

Vous engagez votre responsabilité en louant ou en occupant cette salle. **Les pertes de matériel, bris de glace, ... feront l'objet d'un dédommagement. Merci de les signaler.**

En cas d'accident, prévenir les pompiers au 18. Le téléphone se trouve dans la partie droite du bar.

En cas d'extrême besoin, contacter le maire au 02-48-79-07-22 ou au 06-12-36-40-13.

- Fumeurs

Il est strictement interdit de fumer dans la salle. Vous disposez de cendriers à l'extérieur (contre les murs).

- Restitution des lieux

- **Merci de laisser l'ensemble de la salle propre (salle, cuisine, toilettes, ...). Le matériel de lavage est dans le local technique à droite du bar.**
- **Sortir les poubelles, faites le tri (conteneurs à l'extérieur). Ne pas oublier les sacs !**
- **Eteindre les lumières, mettre le thermostat sur 15°, couper l'arrivée de gaz.**
- **Fermer les portes et les issues de secours.**

Les associations doivent, comme les particuliers, laisser la salle propre. **Un état des lieux est effectué avant et après chaque location.**

- Assurance :

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée lors de la location de la salle.